

## **PASSEPORT BIOMETRIQUE/CARTE NATIONALE D'IDENTITE\*\***

personne « MAJEURE »

*Présence exigée lors du dépôt de la demande et du retrait du document*

v Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou périmée depuis moins de cinq ans,

v 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois,

v Livret de famille si nécessaire pour prouver la situation matrimoniale (épouse, veuve ...), si première demande suite à mariage, fournir 1 copie intégrale de l'acte de mariage

v 1 photo d'identité couleur aux normes ISO (ne pas les découper), (moins de 1 an) v 86 euros de timbres fiscaux (à acheter dans Bar-Tabac, Trésorerie ou sur le site entièrement sécurisé : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr), pour timbres dématérialisés, accessible 24h/24, 7j/7),

v1 justificatif de domicile\* datant de moins d'un an (soit une facture EDF ou TEL ou SDEI mais aussi Avis d'imposition, Taxe d'Habitation),

\*si vous n'êtes pas en mesure de fournir un justificatif de domicile à votre nom :

- 1 justificatif de domicile de l'hébergeant

- la Carte Nationale d'Identité de l'hébergeant,

- 1 attestation sur l'honneur de l'hébergeant,

- ainsi qu'un document au nom de l'intéressé (e) : R.I.B, Carte d'Electeur,

Attestation Assurance ... si plus de 25 ans).

NB : En cas de renouvellement, fournir obligatoirement l'ancien passeport ou bien selon le cas, la Carte Nationale d'Identité.

\*\* fournir 25 euros de timbres fiscaux si précédente Carte d'Identité non présentée pour renouvellement + établir une déclaration de perte en Mairie.

## **POUR TOUS CES DOCUMENTS, APPORTER LES ORIGINAUX**

PASSEPORT BIOMETRIQUE OU CARTE NATIONALE D'IDENTITE :

**MERCI DE BIEN VOULOIR PRENDRE OBLIGATOIREMENT RENDEZ-VOUS**

**AU 05.65.51.10.30 OU 44**

## **PASSEPORT BIOMETRIQUE/CARTE NATIONALE D'IDENTITE\*\***

personne « MINEURE »

*Présence exigée lors du dépôt de la demande et du retrait du document*

*Accompagnée du Représentant Légal (avec sa CNI ou son passeport)*

v Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou périmée depuis moins de cinq ans, v 1 Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois,

v Livret de famille,

v Le jugement de divorce en cas de séparation + autorisation et CNI du parent non présent pour la délivrance du passeport au mineur + justificatif de domicile si résidence alternée

v Pour les couples en union libre :

- soit 1 justificatif de domicile aux deux noms ou 1 pour chacun à la même adresse

- ou CNI du parent non présent + attestation sur l'honneur autorisant

l'établissement du titre

v 1 photo d'identité couleur aux normes ISO (ne pas les découper), (moins de 6 mois) v 42 euros de timbres fiscaux pour un mineur de + de 15 ans ou 17 euros pour un mineur de - de 15 ans (à acheter dans Bar-Tabac, Trésorerie ou sur le site entièrement sécurisé : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr), pour timbres dématérialisés, accessible 24h/24, 7j/7),

v 1 justificatif de domicile\* datant de moins d'un an (soit une facture EDF ou TEL ou SDEI mais aussi Avis d'imposition, Taxe d'Habitation),

\*si vous n'êtes pas en mesure de fournir un justificatif de domicile à votre nom :

- 1 justificatif de domicile de l'hébergeant

- la Carte Nationale d'Identité de l'hébergeant,

- 1 attestation sur l'honneur de l'hébergeant,

- ainsi qu'un document au nom de l'intéressé (e) : R.I.B, Carte d'Electeur, Attestation Assurance ... si plus de 25 ans).

NB : En cas de renouvellement, fournir obligatoirement l'ancien passeport ou bien selon le cas, la Carte Nationale d'Identité.

\*\* fournir 25 euros de timbres fiscaux si précédente Carte d'Identité non présentée pour renouvellement + établir une déclaration de perte en Mairie.

## **POUR TOUS CES DOCUMENTS, APPORTER LES ORIGINAUX**

PASSEPORT BIOMETRIQUE OU CARTE NATIONALE D'IDENTITE :

**MERCI DE BIEN VOULOIR PRENDRE OBLIGATOIREMENT RENDEZ-VOUS**

**AU 05.65.51.10.30 OU 44**